



COMMUNE DE KERVIGNAC

Mairie de Kervignac
Rue de la mairie
56 700 KERVIGNAC
Tél : 02.97.65.77.06
Fax 02.97.65.62.32

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT "EAUX USEES"

RESUME NON TECHNIQUE

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de KERVIGNAC , le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune a été réalisé.

1 - PRESENTATION DU ZONAGE "EAUX USEES"

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU, la commune de KERVIGNAC a mis à jour son zonage d'assainissement, qui doit être soumis à enquête publique en complément du PLU. Le zonage d'assainissement "eaux usées" a pour objectif la préservation de la salubrité publique et la protection des eaux (conformément à la Directive européenne relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (Directive n° 91/271/CEE du 21 Mai 1991, dite « Directive ERU »).

Dans le cadre de la révision du zonage d'assainissement eaux usées, les modifications consistent en l'adaptation du périmètre relevant de l'assainissement collectif aux zones d'urbanisation future.

L'assainissement collectif

La commune compte en matière d'assainissement collectif trois stations d'épuration gérées par la SAUR, dont le réseau d'assainissement pourra éventuellement être étendu aux hameaux les plus proches :

- ✓ La station de Locmaria, de type boues activées avec lagunage de finition, d'une capacité nominale de 4 800 Equivalents-Habitant, desservant le bourg ; les eaux épurées sont rejetées dans le ruisseau de Pont Coët appartenant au bassin versant de la ria d'Étel. Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance mais des problèmes d'intrusion d'eau parasite ont conduit la commune à réaliser des travaux. Ces travaux améliorent la capacité épuratoire de la station et permettent le respect de la capacité hydraulique et organique.
- ✓ La station de Kernours, station de lagunage naturel d'une capacité de 1 000 Equivalents-Habitant traitant les effluents du hameau de Kernours : Les eaux épurées sont rejetées dans le ruisseau de Kermorhen, un affluent du Ruisseau du Riant ; d'après les résultats d'autocontrôle 2018, le rejet de l'installation est conforme pour 100% des bilans journaliers pour les paramètres physico-chimiques. Le rejet de l'installation est non-conforme sur le paramètre bactériologique pour 2 dépassements.
- ✓ La station du Porzo, station de type boues activées, d'une capacité nominale de 16 000 Equivalents-Habitant ; elle reçoit à la fois des eaux résiduaires urbaines issues du Porzo et de Saint Antoine et les eaux usées des industries de la ZA du Porzo. Elle fait partie du bassin versant de la ria d'Étel. Toutefois, pour préserver ce milieu récepteur naturel très sensible, les eaux épurées sont rejetées dans le Blavet, via une conduite de refoulement. Le rejet de l'installation est conforme au regard des résultats d'autosurveillance. La commune de Kervignac a mené en 2017-2018 des travaux d'amélioration de la station à hauteur de 750 000 euros HT.

L'ensemble des stations présentent des rendements épuratoires conformes aux normes de rejet à respecter sur les données journalières. Les stations de Porzo et Locmaria présentent des taux épuratoires importants, alors que la station de Kernours présente des rendements moyens. La baisse globale des charges hydrauliques sur les 3 stations de Kervignac est liée aux travaux réalisés pour diminuer les entrées d'eaux parasites.

L'assainissement non collectif

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est chargé du contrôle des installations d'assainissement non collectif des constructions neuves (contrôle du neuf) et des habitations anciennes (contrôle de l'existant). La compétence SPANC appartient, depuis 2005, à la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan (CCBBO). En 2015, on compte près de 1 100 installations d'assainissement non collectif sur la commune de Kervignac.

Le zonage d'assainissement "eaux usées"

Le zonage d'assainissement porte sur les zones urbanisées (U) ou d'urbanisation future (AU) du PLU de KERVIGNAC qui ne sont pas dotées aujourd'hui d'un système d'assainissement collectif. Il priorise l'assainissement collectif sur la zone agglomérée, ainsi que pour les zones urbanisables. L'assainissement non collectif est maintenu sur le reste de la commune. Les prescriptions liées au respect des normes de rejet seront respectées afin de préserver les usages en aval (pêche à pied, conchyliculture, ...) et la qualité du milieu naturel.

Au niveau du bourg de Kervignac, les zones 1AUa où le raccordement au réseau d'assainissement collectif est prévu sont les zones de Kerprat, (122 logements), des Quatre-Vents, (264 logements), de Kermel (72 logements), des Alouettes, (34 logements), le hameau de Locmaria (environ 20 logements). En intégrant également la densification du tissu urbain existant (153 logements), la station de Locmaria est apte à traiter les nouveaux flux, puisqu'elle ne fonctionne actuellement qu'à 59 % de sa capacité hydraulique et à 59 % de sa capacité organique.

Pour la station d'épuration de Kernours, les zones où le raccordement au réseau d'assainissement collectif est prévu sont deux petites parties de la zone Uba de Kernours (une environ 35 habitations non encore raccordées), une partie située au sud de l'agglomération, (une quinzaine d'habitations), la zone Uba de l'agglomération de Saint Sterlin. La station de Kernours est donc apte à traiter les nouveaux flux, puisqu'elle ne fonctionne actuellement qu'à 77 % de sa capacité hydraulique et à 58 % de sa capacité organique.

Pour la station d'épuration du Porzo, les zones où le raccordement au réseau d'assainissement collectif est prévu sont les zones 1AUi prévue pour constituer l'extension nord de la zone industrielle du Porzo et Uia située entre cette zone 1AUi et la zone industrielle du Porzo déjà raccordée au réseau d'assainissement collectif, ainsi que le STECAL du Braigno. Les travaux pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration, réalisés en 2017-2018, intègrent les nouveaux flux (habitations et activités). La station sera donc apte à traiter les nouveaux effluents.

Concernant l'ANC, l'arrêt de l'urbanisation en campagne dans des lieux-dits non desservis par l'assainissement collectif permettra d'éviter des pollutions diffuses par des dispositifs d'assainissement individuel défectueux. A noter que le STECAL du Braigno est raccordable au réseau collectif d'assainissement (vers la station du Porzo).

Les secteurs non desservis par le réseau d'assainissement collectif sont soumis à des contrôles réguliers du bon fonctionnement et du bon entretien de leurs installations ; tous projets de construction doivent faire l'objet d'une étude de sol et de filière d'assainissement.

2 - PRESENTATION DU PLU DE KERVIGNAC

Les principales dispositions du PLU sont synthétisées ci-après :

- ✓ Frein mis à l'étalement urbain, limitation de l'urbanisation en campagne du fait de la loi ALUR et recentrage de l'urbanisation sur le bourg et les secteurs du Porzo, de St-Antoine et de Kernours

- ✓ Institution d'un "STECAL" (secteurs constructibles «de taille et de capacité d'accueil limitées») dans la partie rurale de la commune au Braigno, à proximité de la zone d'activités du Porzo.
- ✓ Développement de la zone d'activités du Porzo en continuité de l'existant.
- ✓ Amélioration du dispositif de protection des espaces naturels.

L'objectif maximal de population est fixé à 10 000 habitants à échéance de 15 / 20 ans, soit à l'horizon 2029 / 2034 - ce qui se traduit par une augmentation proche de 3 000 habitants par rapport à la population estimée en 2015 (près de 7000 habitants). En pratique, le calcul de la capacité d'accueil définie par le PLU toutes zones confondues (U, AU, STECAL et changement de destination des bâtiments en zone A) montre qu'il est possible de produire 878 à 885 logements nouveaux, soit **une population supplémentaire de 2 290 habitants pour toute la commune sur la base d'un coefficient de 2,6 habitants par logement dans les années à venir.**

3 - ETAT INITIAL

L'analyse de l'état initial permet de recenser et hiérarchiser les contraintes liées au milieu naturel, au milieu humain et au paysage, et à les prendre en compte dans le cadre du zonage "eaux usées". Les différentes thématiques environnementales issues de l'état initial de l'environnement, sont déclinées ci-dessous.

Le cadre physique est constitué par la géologie, le relief, le climat et l'hydrographie. La structure géologique de la commune est constituée essentiellement par des granites comportant parfois des placages sédimentaires. Il en résulte un relief assez bas et aux formes molles, plus élevé cependant vers le nord de la commune et avec un encaissement marqué de la vallée du Blavet au nord du Pont du Bonhomme. Les conditions climatiques sont conformes à celle d'un climat océanique en Bretagne-sud, avec des précipitations modérées, des températures douces, une prédominance des vents de sud-ouest et un ensoleillement assez élevé, qui diminue cependant rapidement entre la frange côtière et l'intérieur des terres.

L'hydrographie se caractérise par la présence d'un dense réseau de petits cours d'eau qui se répartissent entre trois bassins versants (Blavet, Riant / Petite Mer de Gâvres, et rivière d'Étel). L'ouest de la commune est bordé par l'estuaire du Blavet, qui fait transition entre les conditions maritimes de la rade de Lorient et le Blavet fluvial. Les zones humides sont nombreuses, principalement développées le long des ruisseaux au niveau de prairies à l'abandon. Les risques de submersion marine ne concernent que de très petits secteurs à l'état naturel et les risques de crues sont insignifiants dans la commune.

Les inventaires et protections concernant le patrimoine naturel mettent en évidence la valeur écologique de l'estuaire du Blavet et de la rade de Lorient, de l'étang de Coëtrivas et de la ria d'Étel, site Natura 2000 qui touche les limites de la commune.

Les principaux milieux naturels à KERVIGNAC sont les boisements, qui couvrent près de 20% de la surface et forment surtout des massifs de petite taille. Les landes ont presque disparu mais se maintiennent ponctuellement au sud de la commune, et le bocage, milieu semi-naturel mais très riche en biodiversité, a énormément régressé.

Parmi les cours d'eau, le ruisseau de Coëtrivas présente les caractéristiques biologiques les plus intéressantes, tandis que l'estuaire du Blavet forme avec la rade de Lorient un écosystème et très riche en espèces et en ressources.

Les principaux secteurs d'intérêt écologique sont l'estuaire du Blavet et ses rives boisées, les landes humides et l'étang de Coëtrivas. L'estuaire est particulièrement important pour la productivité biologique des vasières et son intérêt piscicole.

Les continuités naturelles s'appuient principalement sur le réseau des cours d'eau et les milieux naturels ou semi-naturels (bocage, prairies) qui leur sont associés. Elles comportent aussi des

éléments transversaux, principalement des bois, qui relient les bassins versants par des points hauts et sont importants à préserver contre toute coupure pour maintenir un véritable maillage naturel.

Les ressources naturelles sont liées aux activités agricoles, à la sylviculture - peu développée du fait de la fragmentation des boisements -, à la conchyliculture (parcs à moules dans l'estuaire du Blavet), et à la présence d'un captage d'eau potable.

Le principal risque naturel significatif correspond au risque d'inondation qui ne concerne pratiquement pas KERVIGNAC mais peut affecter RIANTEC, situé à l'aval du bassin du Riant.

4 - COMPATIBILITE DU PLU AVEC LES LOIS ET LES PROJETS SUPRA- COMMUNAUX

La vérification de cette compatibilité fait l'objet d'un examen détaillé au regard d'un grand nombre de dispositions : SCoT du Pays de Lorient, SDAGE Loire Bretagne, SAGE "Blavet", SAGE "Golfe du Morbihan et Ria d'Étel" (phase d'élaboration), SRCE Bretagne... Les dispositions du zonage "eaux usées" intègrent ces différentes règles. L'orientation du PLU de ramener l'essentiel de l'urbanisation vers le bourg permet en particulier de mieux gérer les effluents d'eaux usées.

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de KERVIGNAC s'inscrit dans une mise en cohérence avec la révision du plan local d'urbanisme dont il fait partie intégrante.

5 -JUSTIFICATION DU ZONAGE "EAUX USEES"

L'objectif principal du zonage eaux usées est de fixer un cadre adapté au territoire de la commune de KERVIGNAC pour la gestion des eaux usées en fonction des projets d'urbanisation.

6 - LES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

En termes d'effets sur l'environnement, les prescriptions du zonage eaux usées auront un impact positif et cumulatif sur les bassins versants concernés. Les principaux effets attendus portent logiquement sur l'eau et les milieux aquatiques, mais également sur les paysages, la biodiversité et la santé.

- ✓ Le zonage "eaux usées" a un effet positif sur la qualité des eaux des cours d'eau concernés, en prescrivant le raccordement des zones d'urbanisation futures au système d'assainissement collectif, dont la capacité des 3 stations d'épuration est compatible avec l'augmentation de la population et le respect des normes de rejets.
- ✓ L'arrêt de l'urbanisation en campagne dans des lieux-dits non desservis par l'assainissement collectif permettra d'éviter des pollutions diffuses par des dispositifs d'assainissement individuel défectueux.
- ✓ Les travaux envisagés dans le cadre de la restauration du réseau de collecte devraient permettre la réduction (non quantifiée) des apports d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.
- ✓ Les effets positifs du zonage eaux usées sur la qualité des eaux participeront à la préservation des espaces naturels (limitation du risque d'eutrophisation).
- ✓ la mise en application du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de KERVIGNAC n'aura pas d'incidences significatives sur le site Natura 2000 "ria d'Étel" (absence de rejet direct).
- ✓ Les prescriptions du zonage "eaux usées" ne provoquent aucune augmentation du risque d'inondation.

Il n'est pas prévu de mesures particulières, autres que les **suivis** (bilans de fonctionnement des stations d'épuration, contrôle des dispositifs ANC, suivi quantitatif et qualitatif du milieu récepteur...).